

**FORMATION DE BASE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN TUNISIE,
ENSEIGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME ET APPORTS
DU PROJET ABDEM**

***BASIC TRAINING OF SOCIAL WORKERS IN TUNISIA, TEACHING HUMAN
RIGHTS AND CONTRIBUTIONS OF ABDEM PROJECT***

Lassaad Labidi¹

TRABAJO SOCIAL GLOBAL–GLOBAL SOCIAL WORK, Vol 8, N° extraordinario, mayo 2018

<https://dx.doi.org/10.30827/tsg-gsw.v8i0.6580>

¹ Université de Carthage, Tunisie.

Courrier: National Institute of Labour and Social Studies of Tunis. 44, Rue de l'Artisanat – Charguia 2.
E-mail: lassaadlabidi1964@yahoo.fr

* Cet article a été développé à partir de la présentation faite par l'auteur lors du II Congrès International du Travail Social qui s'est tenu en avril 2016 à La Rioja, Espagne

Recibido: **19-11-2017** Revisado: **09-01-2018** Aceptado: **09-03-2018** Publicado: **30-05-2018**

Résumé

Suite aux changements socioéconomiques qui ont engendré l'apparition de nouveaux problèmes sociaux en Tunisie, la formation de base des travailleurs sociaux tunisiens qui a démarré au début des années 1960 a évolué d'une formation purement professionnelle sous la seule responsabilité du Ministère des Affaires Sociales vers une formation universitaire qui obéit aux normes de l'enseignement supérieur. Depuis 2007, cette formation se fait selon les normes du système LMD (Licence, Master, Doctorat). Dans le cadre de ce dernier système, le programme de formation de base des travailleurs sociaux comprend un cours sur les Droits de l'Homme. Il s'agit d'un cours qui se donne d'une façon théorique sans aucun rapport avec la discipline du travail social en tant que profession des Droits de l'Homme. Avec l'adhésion de l'Institut National du Travail et des Études Sociales au projet ABDEM (Approche Basée sur les Droits de l'Homme dans l'Enseignement supérieur au Maghreb) depuis 2014, l'enseignement des Droits de l'Homme ne se fait plus selon une approche pédagogique classique qui met l'accent sur la seule dimension juridique, mais se fait selon une approche fondée sur l'apprentissage par compétences et l'apprentissage par le service. Cette nouvelle approche contribuera à former des travailleurs sociaux défenseurs des droits des citoyens et non de simples fournisseurs de services sociaux.

Abstract

Following the socio-economic changes that led to the emergence of new social problems in Tunisia, basic training of Tunisian social workers that started in the early 1960s evolved from a purely professional training under the sole responsibility of the Ministry of Social Affairs to a university education that meets the standards of higher education. Since 2007, this program complies with the standards of the LMD system (Undergraduate, Graduate, Doctorate). Within this system the Basic Training Program for Social Workers includes a course on Human Rights. This is a theoretical course with no relation to the discipline of social work as a profession of Human Rights. Since the adherence of the National Institute of Social Work and Social Studies to the ABDEM project (Approach Based on Human Rights in Higher Education in the Maghreb) in 2014, teaching of Human Rights will no longer follow a traditional pedagogical approach focusing on legal dimensions alone but will focus on competency-based learning and learning through service approaches. This new approach will contribute to training social workers to defend the rights of citizens and not only social service providers.

MC.- Droits Humains; travail social; formation de base; apprentissage par compétences; apprentissage par le service.

KW.- *Human Rights; social work; basic training; competency-based learning; learningt through service.*

Introduction

Pour disposer de professionnels de l'intervention sociale, la Tunisie a connu différentes expériences de formation professionnelle en travail social. L'objectif recherché à travers ces différentes expériences est de mettre à la disposition des structures et des organisations sociales des travailleurs sociaux adaptés au contexte spécifique à chaque période de l'histoire de la Tunisie et de sa politique sociale, et suffisamment compétents et capables d'intervenir pour assister les individus et les familles à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent. D'abord, au début des années soixante, ce pays a mis en place un système de formation qui a adopté une approche d'intervention médicosociale. Puis, dans un deuxième temps et à partir des années 1970, il a adopté un système de formation orienté beaucoup plus vers l'intervention communautaire. À partir des années 1980, elle s'est orientée vers la formation de travailleurs sociaux polyvalents qui interviennent auprès des différentes catégories vulnérables. Mais le grand changement qu'a connu la formation des travailleurs sociaux tunisiens est intervenu à la fin des années 1990 par l'abandon de la formation fondée sur la logique de la formation professionnelle de type technique au profit d'un système de formation universitaire. Avec ce changement, l'institution de formation en l'occurrence, l'Institut National du Travail et des Études Sociales (INTES), qui a été dans ses débuts conçu à l'image d'un centre de formation professionnelle, a été promu au rang d'un établissement d'enseignement supérieur sous la supervision pédagogique de l'université. C'est dans ce cadre que fut mis en place le cycle de formation des techniciens supérieurs en service social durant l'année universitaire 1996/1997, cycle qui a été remplacé après dix ans d'expérience par de nouveaux programmes confectionnés selon le système LMD (Licence, Master, Doctorat). Dans le cadre de cette nouvelle expérience de formation en travail social, le programme a pour la première fois intégré un cours sur les « Droits de l'Homme ». L'intégration de ce cours n'a pas été spécifique à la branche du travail social, mais elle a été généralisée presque à toutes les branches d'enseignement. Par ailleurs, à partir de l'année universitaire 2013/2014, l'INTES en sa qualité de seule structure universitaire spécialisée dans la formation des travailleurs sociaux est devenu partenaire du projet ABDEM (Approche Basée sur les Droits de l'Homme dans l'Enseignement supérieur au Maghreb) initié dans le cadre du programme européen de coopération universitaire connu sous le nom de TEMPUS.

C'est par rapport à ces différents éléments que nous proposons cette réflexion. Notre objectif est d'analyser, à partir des données qualitatives disponibles dans les différents documents à notre disposition, et à partir de collecte de données auprès des étudiants ayant suivi le cours « Droits de l'Homme », le système de formation de base des travailleurs sociaux tunisiens et la place de l'éducation aux Droits de l'Homme dans ce système, ainsi que l'apport possible du projet ABDEM. Pour atteindre cet objectif, nous allons dans une première partie, développer la relation entre la profession du travail social et les droits humains. Dans un deuxième temps, nous présenterons la formation de base des travailleurs sociaux tunisiens, puis dans un troisième temps, il sera question d'analyser la place, les acquis et les limites de l'expérience actuelle de l'enseignement des « Droits de l'Homme » aux futurs travailleurs sociaux tunisiens. En dernier lieu, nous nous intéresserons aux apports possibles du projet ABDEM pour la formation des travailleurs sociaux à l'approche basée sur les Droits de l'Homme.

1. Relation entre le Travail Social et les Droits de l'Homme

Selon l'Association Internationale des Écoles de Travail Social, le travail social est défini comme étant

une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités sont au cœur du travail social. Étayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous (European Association of Schools of Social Work, 2014, paragraphe 1).

D'après cette définition et en nous basant sur la philosophie du travail social, sur ses objectifs et ses fonctions, nous pouvons considérer qu'il est fondamentalement une profession des Droits de l'Homme. D'abord, le travail social est une profession de Droits de l'Homme, car son objectif essentiel est la défense et le respect des droits de l'Homme ainsi que la justice sociale. Il s'agit d'une profession qui ne reconnaît pas uniquement les droits humains, mais qui cherche à les défendre et à créer les conditions favorables pour qu'ils soient respectés et ceci qu'ils soient de première, de deuxième ou de troisième génération.

Rappelons que les droits dits de première génération concernent les droits civils et politiques tels que le droit d'expression, d'association et le droit à la liberté. En ce qui concerne les droits de deuxième génération, ils font référence aux différents droits socioéconomiques tels que le droit au travail, le droit au logement, le droit aux services de santé et de l'éducation. S'agissant des droits de la troisième génération, ils concernent le droit au développement et au droit à un environnement sain qui favorise non pas uniquement le respect des droits des futures générations, mais aussi qui favorise l'équilibre naturel et la protection de l'environnement contre toutes les formes de destruction.

Par ailleurs, le deuxième point de rencontre entre les Droits de l'Homme et la profession du travail social peut être saisi à travers les fonctions que la profession du travail social cherche à remplir dans la société. Comme nous pouvons le dégager à travers la définition présentée, le travail social cherche, à travers ses différentes actions à promouvoir le changement et le développement social. L'atteinte de cet objectif passe par l'accompagnement des personnes, des groupes et des communautés vers l'acquisition de leurs droits et vers la réalisation de leur bien-être, la profession de travail social crée les conditions propices pour introduire des changements au niveau des relations, des structures et des institutions sociales pour que les bénéficiaires de ses actions puissent accéder à leurs différents droits. Elle cherche également à les libérer de toutes les formes de handicaps et d'oppression sociale pour qu'ils deviennent autonomes ayant le volant de leur vie entre leurs mains et donc capables d'agir pour défendre leurs droits. La recherche du changement et de développement social passe aussi par les différentes actions qu'entreprennent les travailleurs sociaux pour réduire la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale et libérer ainsi les victimes de différentes formes de l'injustice sociale pour qu'elles puissent intégrer la société et lui faire éviter toute fracture en mesure de mettre son équilibre en péril. Mais le rapport entre la profession du travail et les Droits de l'Homme ne peut pas être uniquement saisi à travers les fonctions que ladite profession cherche à remplir nous le saisissons également à travers les différents principes que les travailleurs sociaux sont tenus de respecter dans le cadre des relations qu'ils sont appelés à entretenir avec les bénéficiaires de leurs interventions. En effet, ils sont tenus d'exprimer leur respect aux personnes et aux groupes qui demandent leur intervention, ils sont également appelés à les accueillir tel qu'ils sont et à agir dans le cadre du respect total de leur dignité et de leur autonomie. Dans le cadre de cette relation, ils doivent traduire leur respect des droits humains et leur recherche continue de la justice sociale.

2. Présentation de la formation de base des travailleurs sociaux en Tunisie

La formation de base des travailleurs sociaux en Tunisie a connu différents changements (Labidi, 2011), le dernier est intervenu après l'adoption du système LMD dans l'enseignement supérieur tunisien à partir de 2006. Dans la section suivante, nous allons nous limiter à présenter la formation au niveau du diplôme de la licence, dans un deuxième temps il sera question de présenter la formation dans le cadre du programme de master.

2.1. La formation des travailleurs sociaux au niveau de la licence

Avec la mise en place du système LMD (Loi n° 2008-19, telle que modifiée par le décret-loi n° 2011-31), l'ancien cycle de Technicien Supérieur en Service Social a été remplacé par de nouveaux programmes de formation conformes à la logique du système LMD et qui répondent à ses exigences. C'est ainsi que depuis l'année universitaire 2007/2008 nous avons assisté à la mise en place au sein de l'Institut National du Travail et des Études Sociales (INTES) de nouveaux cycles de formation en travail social. Il s'agit du cycle pour l'obtention du diplôme national de la Licence Appliquée en Intervention Sociale (LAIS) et celui pour l'obtention du diplôme national de la Licence Fondamentale en Service Social (LFSS). Ces deux types de licences, qui se situent toutes les deux dans le champ du travail social cherchent à atteindre des objectifs qui leur sont spécifiques.

2.1.1. Les objectifs de la Licence Appliquée en Intervention Sociale (LAIS)

À l'instar des autres licences appliquées dans les différentes disciplines de l'enseignement supérieur, la LAIS offre un programme de formation qui dure trois ans, en application des exigences du système LMD. Selon les textes qui l'organisent, la LAIS a pour objectifs de:

- Doter les étudiants futurs travailleurs sociaux des connaissances théoriques et pratiques qui leurs sont indispensables pour exercer le métier du travailleur social.
- Favoriser chez les étudiants une connaissance approfondie des méthodes d'intervention sociale et qui leur permet de maîtriser leur application avec les différents clients du service social.

- Permettre aux étudiants de connaître et de mettre en œuvre les différents programmes sociaux qui ciblent les catégories vulnérables de la société.
- Rendre les étudiants capables d'entretenir une relation d'aide avec les différents clients demandant l'intervention des services sociaux au niveau régional et local.
- Ouvrir la voie aux meilleurs étudiants de poursuivre leurs études au niveau du master professionnel.

2.1.2. Les objectifs de la Licence Fondamentale en Service Social (LFSS)

Cette licence a été créée conformément aux dispositions du système LMD et selon la logique des licences fondamentales. À la différence du programme de formation pour l'obtention du diplôme national de la LAIS, le programme de formation pour l'obtention du diplôme national de la LFSS met l'accent sur l'acquisition des connaissances théoriques de base et donc n'accorde qu'une place minime à la formation pratique. Cette Licence a pour objectif :

- De doter les étudiants des connaissances théoriques de base leur permettant de bien comprendre le travail social.
- De rendre les étudiants capables d'analyser les problèmes sociaux qui constituent des champs d'intervention pour les travailleurs sociaux.
- De maîtriser les méthodes et les techniques d'intervention en travail social.
- De permettre aux étudiants les plus méritants de poursuivre leurs études au niveau du master de recherche en service social ou au niveau du master professionnel en intervention sociale ou dans des disciplines connexes.

2.1.3. Types de matières enseignées au niveau des licences

La formation des travailleurs sociaux dans le cadre du système LMD, comme il est le cas pour toutes les autres spécialités, est composée de trois types de matières:

- Les matières fondamentales

Ces matières sont considérées comme fondamentales, car elles constituent l'axe central de la formation elles sont réparties sur les six semestres et couvrent un champ riche et diversifié de disciplines. Il s'agit de matières qui sont nécessaires pour la formation de base de l'étudiant. Elles sont conçues avec l'objectif de doter

l'étudiant de connaissances approfondies qui lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour la pratique professionnelle. À titre d'exemple nous citons les méthodes et les approches d'intervention sociale, les techniques de communication et les techniques de recherche sociale.

- Les matières transversales

En plus des matières fondamentales qui constituent l'axe central de la formation au niveau de la Licence Appliquée en Intervention Sociale et de la formation au niveau de la Licence Fondamentale en Service Social et pour lesquelles est consacré plus de 75 % du temps, on trouve dans chacune des licences un groupe de matières dites « transversales » ou encore horizontales. Il s'agit de matières complémentaires qui sont conçues avec l'objectif d'enrichir la formation générale des intervenants sociaux. Parmi ces matières nous trouvons *les Droits de l'Homme* et l'entrepreneuriat, et les techniques d'expression. Il s'agit de matières qui se donnent à raison d'une heure et demie par semaine tout au long du semestre. La matière *Droits de l'Homme* est enseignée au cours du premier semestre de la première année. Quant aux autres matières, elles sont enseignées durant plus qu'un semestre en particulier : la langue anglaise, la culture d'entreprise et l'entrepreneuriat.

- Les matières optionnelles

Comme leur nom l'indique, il s'agit de matières choisies par l'étudiant parmi une liste de deux ou trois matières qui lui sont proposées par le département pédagogique. Ces matières qui peuvent changer d'une année à l'autre ont été conçues pour consolider la formation de base des intervenants sociaux et pour enrichir et compléter certaines matières de spécialité.

2.2. La formation au niveau du Master

Comme nous l'avons mentionné le système LMD prévoit une formation au niveau de master. Le régime des études, ainsi que les conditions de l'obtention du diplôme national de master dans le système LMD, sont fixées par le décret n° 2012-1227 du 1^{er} août 2012. Ce décret stipule que les études pour l'obtention du diplôme de master s'étalent sur deux ans. Elles comprennent 120 crédits dispensés durant quatre semestres.

Conformément au décret n° 2012-1227 du 1^{er} août 2012, l'INTES a été habilité depuis le début de l'année universitaire 2012/2013 à délivrer quatre diplômes de master dont deux spécialisés en travail social. Il s'agit du master professionnel en intervention sociale et du master de recherche en service social.

La présentation et l'analyse des objectifs et du contenu du programme de chacun des masters mentionnés feront l'objet des sections suivantes.

2.2.1. Le Master Professionnel en Intervention Sociale

À l'image des autres masters professionnels, le master professionnel en intervention sociale selon le document de son habilitation a pour objectif de permettre aux étudiants :

- D'approfondir leurs connaissances théorique et pratique en intervention sociale.
- De se familiariser davantage avec les champs d'intervention sociale
- D'élargir leurs perspectives professionnelles et d'apprendre à utiliser différentes stratégies d'intervention
- D'améliorer leur savoir-faire dans la recherche appliquée et dans la gestion des programmes et des projets sociaux
- Acquérir les compétences techniques nécessaires à l'intervention sociale selon différentes méthodes et différentes approches et selon différents champs. Comme son nom l'indique, ce master a pour objectif principal de doter l'étudiant de connaissances lui permettant d'acquérir le savoir-faire nécessaire à l'exercice du métier de l'intervenant social.

2.2.2. Le Master de Recherche en Service Social

Ce master constitue à notre sens le grand acquis du système LMD pour le service social en Tunisie. Il peut être à l'origine du développement de connaissances scientifiques non pas uniquement dans les champs d'intervention du service social, mais aussi sur la pratique professionnelle des travailleurs sociaux, car ce n'est qu'avec la recherche scientifique que le service social en tant que discipline pratique peut se développer en Tunisie. C'est dans ce sens que fut créé le master en question, qui a pour objectif :

- D'approfondir les connaissances des étudiants en matière de méthodologie de recherche.
- De préparer les étudiants à être capables d'entreprendre une recherche scientifique et de présenter un mémoire de recherche qui répond aux normes scientifiques.
- D'approfondir les connaissances des étudiants à propos du service social en tant que discipline pratique.
- Favoriser l'ouverture d'esprit chez l'étudiant et développer ses capacités d'analyse et de réflexion sur les problèmes sociaux dont sont victimes certains individus, groupes ou communautés.
- Préparer l'étudiant à s'insérer dans le monde de la recherche et poursuivre ses études au niveau du doctorat.

2.2.3. Le programme d'enseignement au niveau des masters

À travers une lecture du programme de master de recherche en service social et du programme du Master Professionnel en Intervention Sociale mis en œuvre depuis l'année universitaire 2012/2013, nous pouvons dégager que leur structure s'articule autour d'un contenu qui peut être décomposé en trois axes fondamentaux. Ces derniers sont répartis sur les quatre semestres et peuvent être présentés comme suit :

- Au cours du premier et du deuxième semestre, les étudiants suivent des cours qui leur permettent d'approfondir leurs connaissances en intervention sociale et en service social et d'approfondir les techniques de recherche sociale ainsi que les techniques spécifiques d'intervention et de protection de certaines catégories vulnérables. Pour le programme du Master Professionnel en Intervention Sociale, ils suivent également des cours consacrés à la compréhension des organisations dans lesquelles se déroulent les différents types de la pratique professionnelle de l'intervention sociale et des cours qui favorisent davantage l'approfondissement des connaissances relatives à l'intervention sociale pour que l'étudiant se dépasse comme simple intervenant et accède au statut d'intervenant qui réfléchit sur sa pratique et l'analyse pour l'améliorer au fur et à mesure qu'il acquiert de l'expérience. Pour leur part, les étudiants inscrits dans le programme de Master de Recherche en Service Social sont davantage appelés à suivre des cours axés sur la méthodologie de recherche sociale et sur ses techniques et des cours qui leur permettent

d'approfondir leurs connaissances dans les autres disciplines des sciences sociales et particulièrement la psychologie et la sociologie.

- Pendant le quatrième semestre, les étudiants inscrits au Master Professionnel de l'Intervention Sociale sont appelés à effectuer un stage de fin d'études dans les différentes structures publiques et associatives qui fournissent des services sociaux aux catégories vulnérables de la société. Il porte généralement sur un sujet pratique dans un champ d'intervention sociale (Handicap, famille et enfance, milieu scolaire, pauvreté, développement local, délinquance et criminalité). À la fin du stage, l'étudiant doit préparer un mémoire de stage qui sera soutenu et évalué par un jury composé de trois membres dont l'un représente le milieu professionnel. S'agissant des étudiants inscrits au niveau du Master de Recherche en Service Social, ils sont appelés au cours du quatrième semestre à pratiquer effectivement la recherche sociale à travers la préparation d'un mémoire de recherche. Cette dernière traite d'un sujet en rapport étroit avec l'un des champs d'intervention du service social ou avec les conditions de sa pratique.

3. Place et acquis de l'enseignement des droits de l'homme dans le programme actuel de la formation de base des travailleurs sociaux en Tunisie

Comme nous venons de le présenter dans les paragraphes précédents, le cours « Droits de l'Homme » enseigné aux étudiants en travail social, que ce soit au niveau de la Licence Appliquée en Intervention Sociale ou au niveau de la Licence Fondamentale en Service Social, fait partie du groupe des matières dites « transversales ». Ces dernières n'ont qu'une valeur très limitée en comparaison avec les matières fondamentales. D'autre part, contrairement aux autres matières telles que la langue anglaise, l'entrepreneuriat ou l'informatique, qui sont enseignées durant deux semestres ou même plus, la matière « droits de l'Homme » n'est enseignée qu'au cours du premier semestre à raison d'une heure et demie uniquement.

Selon notre lecture de l'expérience spécifique de l'Institut National du Travail et des Études Sociales, dans l'enseignement des « Droits de l'Homme » aux étudiants futurs travailleurs, nous avons pu dégager les principales caractéristiques de cette expérience ainsi que ses acquis que nous formulons dans le paragraphe suivant.

3.1. Caractéristiques et acquis de l'expérience actuelle de l'enseignement des Droits de l'Homme aux étudiants de travail social

Rappelons d'abord que l'enseignement des Droits de l'Homme dans l'université tunisienne a démarré depuis plus d'une dizaine d'années avec l'introduction du système LMD et au moment où la Tunisie connaissait une grande atteinte aux droits de l'Homme sous l'ancien régime du président déchu. L'introduction de cette matière dans les différents programmes d'enseignement n'a pas été le choix des instances pédagogiques, mais plutôt du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui a donné l'ordre que tous les établissements d'enseignement universitaire intègrent dans le cursus de formation un module sur les droits de l'Homme. Après la révolution de 2011, certains établissements universitaires ont choisi d'éliminer la matière en question de leurs programmes d'enseignement. L'INTES est parmi les institutions qui ont choisi de continuer à enseigner la matière en question. Cette continuité s'est faite sans aucun changement au niveau du contenu de la matière et au niveau de l'approche pédagogique utilisée pour son enseignement, et ce même si le nouveau contexte de la Tunisie est favorable à un tel changement. Mais comment se distingue l'enseignement de la matière qui nous intéresse ? La réponse à cette question fera l'objet de ce qui suit:

- Il s'agit d'une matière qui est dispensée par des enseignants spécialisés en Droit. Donc il s'agit d'une matière ou d'un module qui prend la forme d'un enseignement juridique. Les enseignants qui sont chargés de l'enseigner sont en grande partie des enseignants vacataires qui poursuivent leurs études doctorales dans l'une des spécialités du Droit.
- La matière Droits de l'Homme est une matière qui prend dans son enseignement une dimension théorique permettant aux étudiants de connaître l'histoire des Droits de l'Homme et leurs principales références ainsi que les types des Droits de l'Homme et les organismes internationaux chargés de les protéger.
- Le cours « Droits de l'Homme » à l'image des cours dits « transversaux » a pour objectif d'enrichir la formation de base chez les étudiants futurs travailleurs sociaux ou des étudiants appartenant aux autres disciplines. Il s'agit en fait d'un cours qui devrait contribuer à la formation de l'étudiant citoyen.

Par ailleurs, même si le cours qui nous intéresse n'a pas été le choix des instances académiques et pédagogiques, nous pensons que l'expérience jusqu'ici a certains acquis que nous pouvons résumer dans les points suivants:

- Le cours « Droits de l'Homme » constitue pour les étudiants en travail social comme il est le cas pour les autres étudiants une occasion pour connaître l'histoire des Droits de l'Homme, leurs fondements, leurs différents types ainsi que les instances internationales chargées de les protéger. C'est dans ce sens que nous considérons que le cours dans son expérience actuelle permet aux étudiants futurs travailleurs sociaux d'avoir une connaissance et un savoir théorique sur le champ général des Droits de l'Homme. D'autre part, le cours Droits de l'Homme dispensé aux étudiants a l'avantage de rendre la notion de Droits de l'Homme présente dans l'esprit des étudiants qui ne sont pas familiarisés avec cette notion. En effet, les étudiants qui ne s'intéressent pas à la question des Droits de l'Homme pourront du moins saisir ses fondements et connaître ce qu'on entend par Droits de l'Homme. C'est dans ce sens que nous le considérons comme une forme de sensibilisation des futurs travailleurs sociaux aux droits de l'homme dans leur généralité. Grâce à ce cours, les étudiants qui sont déjà sensibles à la question des Droits de l'Homme pourront la saisir davantage et seront plus motivés à comprendre d'une manière profonde leur philosophie et chercher à adhérer aux organisations de la société civile qui entreprennent des actions pour défendre réellement les Droits de l'Homme.
- En plus de sa fonction de sensibilisation le cours « Droits de l'Homme » contribue avec les autres cours horizontaux tel que le cours sur l'entrepreneuriat et la culture d'entreprise à enrichir la culture générale des étudiants, à élargir leurs références et à disposer d'une autre grille d'analyse qui leur permet de voir autrement les services sociaux rendus aux catégories vulnérables de la société.

3.2. Les limites de l'approche actuelle de l'enseignement des droits de l'Homme dans la formation des étudiants en travail social

Comme nous l'avons analysé dans les paragraphes précédents, l'enseignement des Droits de l'Homme présente certains avantages dans la mesure où il permet aux étudiants d'acquérir certaines connaissances spécifiques à ce champ. Il s'agit à notre sens d'une certaine innovation pédagogique même si son introduction n'a pas été une expression de la

volonté des instances pédagogiques et académiques. Cependant, l'enseignement des droits de l'Homme pour les étudiants en Travail social présente plusieurs limites, parmi lesquelles nous citons:

- Comme il s'agit d'un cours de droit dispensé par des enseignants de droit, le cours a une dimension juridique. Aussi bien pour les formateurs que pour les étudiants c'est l'approche juridique qui est valorisée.
- Puisque le cours fait partie des matières dites horizontales, il a moins d'importance aux yeux des étudiants :et a une valeur insignifiante comparée aux matières fondamentales de spécialité. Il est considéré comme une matière de culture générale qui permet à l'étudiant d'améliorer sa moyenne. Selon notre expérience depuis l'introduction de la matière aucun étudiant n'a eu un problème d'évaluation avec cette matière ou n'a été obligé de la refaire. Les étudiants disent qu'ils ont toujours de bonnes notes dans cette matière et que c'est une matière qui ne les met pas dans des situations de stress étant donné qu'elle ne leur demande pas beaucoup d'énergie.
- Les étudiants ne perçoivent pas le lien entre le cours de Droits de l'Homme et le travail social en tant que discipline pratique au service des catégories sociales vulnérables. Le contenu qui leur est dispensé dans une approche juridique et par des enseignants de droit ne leur permet pas de voir comment la profession de travail social peut être au service des Droits de l'Homme. Ceci nous semble évident, car on ne peut pas demander à un enseignant spécialisé en droit de connaître et maîtriser la philosophie, les fonctions et les principes de la profession du travail social.
- Dans l'approche actuelle d'enseignement des Droits de l'Homme, le cours prend la forme d'une simple présentation des principaux textes juridiques internationaux des Droits de l'Homme et fait abstraction du fait que ces droits soient consacrés concrètement dans la vie courante ou pas. L'approche actuelle se limite donc à la diffusion d'un savoir ne débouchant pas sur un apprentissage du savoir-être ou du savoir-faire en rapport avec la défense des droits humains.

Pour dépasser ces différentes limites constatées dans l'approche jusqu'ici adoptée dans l'enseignement des Droits de l'Homme, l'INTES est devenu depuis 2014 partenaire du projet ABDEM. Alors on se demande quel pourrait être l'apport du projet mentionné pour l'enseignement des Droits de l'Homme aux étudiants futurs travailleurs sociaux ? La réponse à cette question fera l'objet de la section suivante.

4. L'apport du Project ABDEM dans la formation de base en travail social

4.1. Présentation du projet ABDEM

Le projet ABDEM (Approche Basée sur les Droits de l'Homme dans l'Enseignement supérieur au Maghreb) s'intègre dans le programme européen TEMPUS qui a pour vocation de promouvoir et soutenir la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires. C'est un projet qui a démarré en 2014 sous la coordination générale de l'Université de La Rioja en Espagne et l'Université Sétif 2 en Algérie qui a la charge de coordonner le projet dans les pays du Maghreb impliqués. Quant aux autres établissements universitaires impliqués, du côté européen on retrouve l'Université de Bergame, l'Université de Westminster, l'Université de Saragosse, l'Université d'Estrémadure, l'Université de La Corogne ; du côté des pays du Maghreb, on trouve du Maroc l'Université Mohamed V Soussi, l'Université Hassan 2 Mohammedia-Casablanca ; du côté de l'Algérie, on trouve en plus de l'Université qui assume la coordination au Maghreb l'École Nationale Supérieure de Sciences Politiques d'Alger ; enfin, du côté de la Tunisie nous retrouvons l'Institut National du Travail et des Études Sociales de l'Université de Carthage et l'Institut de Presse et de Sciences de l'Information de l'Université de la MA nouba.

Le principal objectif du projet mentionné consiste à « soutenir et accompagner l'enseignement supérieur au Maghreb dans l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'homme, en conformité avec les dispositions de la deuxième phase du Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme des Nations Unies ».

Selon cette optique, le projet ABDEM vise à introduire une nouvelle approche dans l'enseignement supérieur dans les pays concernés, en vue de promouvoir le respect et l'exercice des droits de l'Homme dans l'espace universitaire et au profit de toutes les parties concernées. Pour atteindre cet objectif, le projet a procédé à la formation et la sensibilisation des formateurs dans le champ des Droits de l'Homme pour que ceux-ci mettent en œuvre une nouvelle approche d'apprentissage des droits de l'Homme différente des approches jusqu'ici utilisées. D'une façon plus spécifique et détaillée, les objectifs du projet ABDEM consistent à permettre aux apprenants formateurs dans les établissements universitaires maghrébins :

- d'acquérir des connaissances relatives aux instruments et aux mécanismes internationaux, régionaux, nationaux et locaux existants en matière de protection des droits de l'Homme.
- d'être capable de réfléchir sur la réalité des droits de l'Homme dans leurs contextes
- d'acquérir les aptitudes utiles à la promotion des droits de l'Homme en vue d'être capable de développer chez leurs étudiants un nouveau comportement favorable à la citoyenneté.
- de diffuser la culture des droits humains auprès de tous les acteurs du système universitaire (enseignants, étudiants et administration).
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement en assurant la transmission aux étudiants *du savoir, du savoir-faire et du savoir-être* nécessaires pour faire respecter ses droits et ceux des autres.

4.2. Les phases du projet ABDEM :

Trois phases ont été prévues pour concrétiser le projet ABDEM. D'une manière brève, ces phases sont les suivantes:

Phase 1. État des lieux et défis de l'ABDH (Approche basée sur les droits humains) dans les pays du Maghreb : Dans cette première phase, les pays maghrébins ont été appelés à faire un travail de recherche dont l'objectif est d'analyser selon le modèle SWOT (Points forts/points faibles/Opportunité/Menaces) la place des droits de l'Homme aussi bien dans leur contexte national que dans leur contexte institutionnel.

Phase 2. Cette deuxième phase a été consacrée à des cycles présentiels et à distance de formation de formateurs sur l'ABDH. L'approche pédagogique utilisée pour ces cycles de formation est l'approche par compétences ainsi que l'approche de l'apprentissage par le service [APS].

Phase 3. Pour clôturer le projet, les différents acteurs du projet proposeront un programme de Master interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'ABDH.

4.3. Apports attendus du projet ABDEM pour la formation de base des travailleurs sociaux

À partir des objectifs recherchés par le projet ABDEM, on peut s'attendre qu'à travers le groupe de formateurs ayant participé au projet et ayant bénéficié des différents contenus de la formation qu'une nouvelle approche dans l'enseignement des droits humains aux futurs travailleurs sociaux sera mise en place. Cette nouvelle approche qui doit adopter la pédagogie fondée sur l'apprentissage par compétences et l'apprentissage par le service pourrait permettre d'atteindre les objectifs suivants:

- Permettre aux étudiants-futurs travailleurs sociaux d'acquérir les compétences nécessaires pour promouvoir, défendre et mettre en œuvre les droits des clients du travail social.
- Former le travailleur social citoyen qui dispose des attitudes et des comportements nécessaires pour promouvoir une culture des droits de l'Homme.
- Aider les étudiants en travail social à acquérir les compétences nécessaires pour promouvoir la justice sociale par rapport à la société, en général, et par rapport aux personnes appartenant aux catégories sociales vulnérables (dignité humaine).
- Développer chez les étudiants l'esprit critique pour analyser l'approche d'intervention des structures de livraison des services sociaux selon une vision de droit humain. afin qu'ils soient en mesure de dénoncer toutes les formes d'injustice, d'inéquité et de mauvais traitements dont peuvent être victimes certaines personnes, certains groupes ou certaines communautés.
- Doter l'étudiant, futur travailleur social, des connaissances qui lui permettront de voir d'une manière plus claire le rapport étroit entre les droits de l'homme et l'intervention sociale exprimée en termes de services sociaux à travers le respect des personnes qui appartiennent aux catégories faibles de la société et la défense de leurs droits [le rôle d'avocat] pour leur permettre d'accéder à leurs droits en tant qu'être humain et en tant que citoyen.
- Intégrer l'approche des droits de l'Homme en lieu et place de l'approche basée sur les besoins.
- Valoriser l'approche fondée sur les droits humains dans la pratique du travail social.

Mais l'atteinte de ces différents objectifs est elle possible ? Quelles sont les conditions à réunir pour que les formateurs ayant bénéficié des différents cycles de formation puissent réellement introduire des innovations dans l'enseignement des droits de l'Homme aux travailleurs sociaux ?

Nous pensons que l'atteinte des différents objectifs mentionnés ne pourrait avoir lieu que si l'amélioration de l'éducation aux droits de l'Homme devient une composante intégrée dans les systèmes de l'enseignement supérieur. Quel que soit l'effort que feront les formateurs, l'innovation au niveau de l'éducation des travailleurs sociaux tunisiens aux droits humains ne peut avoir lieu que si elle est précédée par un travail de sensibilisation auprès des différents acteurs de la vie universitaire.

Conclusion

La formation de base des travailleurs sociaux a connu différents changements qui ont permis de passer d'une formation professionnelle à une formation universitaire selon le modèle LMD. C'est dans le cadre de ce changement que les étudiants en Travail Social suivent un cours sur les droits humains. Cependant, malgré l'importance de ce cours pour doter les étudiants d'un savoir sur les droits humains, il reste un cours théorique sans aucun rapport avec la profession du Travail Social. C'est pour cette raison que nous pensons, qu'avec le projet ABDEM, on peut s'attendre, si certaines conditions sont réunies, que les futurs travailleurs sociaux seront mieux outillés pour adopter dans leur pratique professionnelle une approche d'intervention basée sur les droits humains. Enfin, il y a lieu de mentionner que le Ministère des Affaires Sociales Tunisien, en sa qualité de principal employeur des travailleurs sociaux a conclu le 25 janvier 2013 une convention de partenariat avec l'Institut Arabe des Droits de l'Homme pour mettre en œuvre au profit des travailleurs sociaux un programme de formation continue axée sur l'approche des droits de l'Homme. Après trois ans de la conclusion de la convention mentionnée et sa mise en application, il y a lieu de se demander quels sont les impacts de cette formation sur la pratique professionnelle des travailleurs sociaux et sur la qualité de leur intervention. La réponse à cette question pourrait faire l'objet d'un autre travail de réflexion.

Références bibliographiques

Décret n° 2012-1227 du 1^{er} août 2012 fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système « LMD ». Journal Officiel de la République Tunisienne n° 66, 21 août 2012, pp. 1948-1954.

Décret-Loi n° 2011-31 du 26 avril 2011 *modifiant la loi n° 2008-19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur*. Journal officiel de la République Tunisienne n° 30, 29 avril 2011, pp. 571-572.

European Association of Schools of Social Work (2014). Définition Internationale du Travail Social. Melbourne: IASSW. Accès: <https://www.eassw.org/language/francais/>

Labidi, L. [2011]. Changements socioéconomiques et évolution de la formation des travailleurs sociaux tunisiens. *Revue Travail et Développement*, 28, 67-91.

Loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur. Journal officiel de la République Tunisienne n° 19, 4 mars 2008, pp. 844-850.